

**Délibération n°CA-2020-83
Décision modificative n°1**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 18 novembre 2020
Présents : 22 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 22
Procurations :

Résultats du vote :

Voix "pour" :	22
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
M. Raoul JUIF	X		
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT			

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT	X	

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Mickaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône		X
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »
Mme Annie BRUNOL, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône

L'an deux mille vingt, le trente novembre à neuf heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Robert MORLOT, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue au Centre d'Intervention Principal de Vesoul, salle de formation "Jules Clerc".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire M61 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le budget primitif 2020 de l'établissement voté par le conseil d'administration lors de sa séance du 02 mars 2020.

Après avoir entendu les précisions données par le colonel **Fabrice TAILHARDAT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les dépenses et recettes inscrites au budget primitif 2020 dans les articles budgétaires ont été réparties de façon la plus précise possible.

Toutefois, des virements d'articles à articles et des régularisations d'inscription de recettes et dépenses sont nécessaires au fonctionnement du service. Il s'agit :

1 – Annulation de titre sur exercice antérieur

Suite à deux sessions de formations réalisées en novembre 2019 au profit de l'organisme DPC, un titre a été émis pour un montant total de 3 900 €. Début 2020, l'organisme DPC nous a demandé l'établissement de 2 titres distincts, l'un de 1300 € et l'autre de 2 600 €.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes pour annuler le titre 709 du 30/12/2019 :

Article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » = + 3 900 €

Article 7788 « Autres produits exceptionnels » = + 3 900 €

2 - Changement d'imputation comptable de la subvention ARS

La subvention versée par l'ARS au titre de l'exercice 2019 pour l'acquisition de matériel de télé-médecine a été imputée au mauvais article.

En effet celle-ci a été affectée à l'article 1316 « *Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables, Autres établissement publics locaux* » alors qu'elle aurait dû être imputée à l'article 1311 « *Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables, Etat et établissements nationaux* ».

Par conséquent, il convient de procéder aux écritures suivantes afin d'annuler le titre n° 603 du 27/09/2019 pour un montant de 60 000 € et de réémettre un titre à l'article 1311 :

En recette, à l'article 1311 « *Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables, Etat et établissements nationaux* » : 60 000 €

En dépense, à l'article 1316 « *Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables, Autres établissement publics locaux* » : 60 000 €

3 - Cession du bâtiment abritant l'ancienne caserne de Port-sur-Saône

Suite à la construction du nouveau centre d'intervention, il a été décidé de céder à la commune le bâtiment situé 2 rue de la Rézelle – 70170 PORT-SUR-SAONE, qui abritait l'ancienne caserne.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

En dépense, à l'article 20442 « Subvention d'équipement en nature – Bâtiments et installations » :
+ 345 265,76 €

En recette, à l'article 21312 « Construction centres d'intervention et de secours » = + 345 265,76 €

4 - Virement de crédits entre chapitres – Section d'investissement

1) Dans le cadre de l'installation du logiciel AZTECH, l'acquisition d'un serveur supplémentaire avec licences a été nécessaire.

Pour ce faire, il convient de réaliser l'opération suivante :

Article 2183 « Matériel informatique » = - 4 500 €

Article 2051 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés » = +4 500 €

2) Le services finances du SDIS a été informé courant octobre 2020 par son éditeur du logiciel, EKSAE, que la version utilisée actuellement sera supprimée au cours de l'année 2021. Le SDIS est donc contraint de passer à la nouvelle version rapidement. Cette migration représente un coût de 21 000 €.

Pour ce faire, il convient de réaliser l'opération suivante :

Article 2182 « Matériels de transport » : - 21 000 €

Article 2051 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés » : + 21 000 €

5 – Transfert de crédits – Section d'investissement

1) La réalisation d'un espace végétalisé est rendu nécessaire afin de stabiliser un talus suite à la construction de la caserne de Port-sur-Saône.

Pour ce faire, il convient de réaliser le virement suivant dans le budget :

Article 21312 « Construction centres d'intervention et de secours » : - 3 300,00 €

Article 2121 « agencement et aménagement de terrain – Plantations d'arbres et arbustes » :
+ 3 300,00 €

2) Dans le cadre du plan de relance, le SDIS va réaliser des travaux d'amélioration de la Direction qui seront subventionnés en partie par l'Etat. Afin de pouvoir engager les montants de la première tranche, il convient de réaliser le virement suivant au budget :

Article 21311 « Immobilisations corporelles – Construction bâtiments administratifs » : - 70 000 €

Article 2313125 « Immobilisations corporelles en cours – Centres d'incendie et de secours » :
- 22 000 €

Article 2182 « Matériels de transport » : - 50 000, 00 €

Article 231311 « Immobilisations corporelles en cours - Construction bâtiments administratifs » :
+ 142 000,00 €.

3) La somme de 130 000 euros initialement prévue à l'article 21561 au BP 2020 pour l'acquisition d'un VEMA (véhicule à équipement modulaire amovible) a été sous-estimée car la nouvelle réglementation constructeur pour ce type de véhicule nous impose d'acquérir un châssis de 26 tonnes au lieu de 19 tonnes ainsi qu'un bras de relevage nouvelle génération.

Par ailleurs, des dépenses non prévues ont été imputées à l'article 21561. Il s'agit de la remise en valeur des échelles de Gray et Héricourt suite à des problèmes sur le treuil hydraulique.

Par conséquent, l'article 21561 « Matériel mobile d'incendie et de secours » doit être abondé de la somme de 40 000 €.

Pour ce faire, il convient de réaliser l'opération suivante :

2182 « Matériels de transport » : - 40 000 €

21561 « Matériel mobile d'incendie et de secours » : + 40 000 €

6 – Recettes exceptionnelles – Inscriptions en crédits de fonctionnement

Certaines dépenses ont dû être engagées alors qu'elles n'étaient pas prévues au BP 2020. Il s'agit de dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire (acquisition d'équipement de protection des sapeurs-pompiers et de produits pharmaceutiques) et des dépenses liées au changement de catégorie de 5 VSAV en VASP (véhicule aménagement spécifique pompier).

Ces dépenses seront compensées par une recette exceptionnelle perçue par le SDIS. En effet, suite au retard de livraison des 23 véhicules commandés à l'UGAP, le SDIS a perçu des pénalités de retard pour un montant de 26 634 € (23 x 1 158 €). Ces crédits viennent abonder l'article 7711 « Débits et pénalités de retard ».

Pour ce faire, il convient de réaliser l'opération suivante :

Article 7711 « Débits et pénalités reçues » : + 26 634 €

Article 60632 « Fourniture de petit équipement » : + 15 000 €

Article 60636 « Habillement et vêtement de travail » : + 5 000 €

Article 60668 « Autres produits pharmaceutiques » : 2 634 €

Article 6355 « Taxe et impôts sur les véhicules » : 1 500 €

Article 611 « Contrats de prestations de services » : 2 500 €

La décision modificative du budget de l'exercice 2020, qu'il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'adopter, respecte la règle de l'équilibre budgétaire et se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Mouvement	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
60632	R	Fourniture de petit équipement	15 000,00	
60636	R	Habillement et vêtement de travail	5 000,00	
60668	R	Autres produits pharmaceutiques	2 634,00	
611	R	Contrats de prestations de service	2 500,00	
6355	R	Taxe et impôts sur les véhicules	1 500,00	
673	R	Titres annulés sur exercice antérieur	3 900,00	
7711	R	Débits et pénalités reçues		26 634,00
7788	R	Autres produits exceptionnels		3 900,00
		TOTAL	30 534,00	30 534,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Mouvement	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
1311	O	Subventions d'investissement – Etat et établissements nationaux		60 000,00
1316	O	Subventions d'investissement – Autres établissements publics locaux	60 000,00	
20442	O	Subvention d'équipement en nature – Bâtiments et installations	345 265,76	
2051	R	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	25 500,00	
2121	R	Agencement et aménagement de terrain - Plantations d'arbres et arbustes	3 300,00	
21311	R	Immobilisations corporelles – Construction - Bâtiments publics	-70 000,00	
21312	O	Immobilisations corporelles – Construction - Centres d'incendie et de secours		345 265,76
21312	R	Immobilisations corporelles – Construction - Centres d'incendie et de secours	-3 300,00	
21561	R	Matériel d'incendie et de secours	40 000,00	
2182	R	Matériel de transport	-111 000,00	
2183	R	Matériel informatique	-4 500,00	
231311	R	Immobilisations corporelles en cours – Construction - bâtiments administratifs	142 000,00	
2313125	R	Immobilisations corporelles en cours – Construction - Centres d'incendie et de secours	-22 000,00	
		TOTAL	405 265,76	405 265,76

Décision

Les membres du conseil d'administration adoptent, **à l'unanimité**, la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2020, qui respecte la règle de l'équilibre budgétaire et se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Mouvement	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
60632	R	Fourniture de petit équipement	15 000,00	
60636	R	Habillement et vêtement de travail	5 000,00	
60668	R	Autres produits pharmaceutiques	2 634,00	
611	R	Contrats de prestations de service	2 500,00	
6355	R	Taxe et impôts sur les véhicules	1 500,00	
673	R	Titres annulés sur exercice antérieur	3 900,00	
7711	R	Dédits et pénalités reçues		26 634,00
7788	R	Autres produits exceptionnels		3 900,00
		TOTAL	30 534,00	30 534,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Mouvement	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
1311	O	Subventions d'investissement – Etat et établissements nationaux		60 000,00
1316	O	Subventions d'investissement – Autres établissements publics locaux	60 000,00	
20442	O	Subvention d'équipement en nature – Bâtiments et installations	345 265,76	
2051	R	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	25 500,00	
2121	R	Agencement et aménagement de terrain - Plantations d'arbres et arbustes	3 300,00	
21311	R	Immobilisations corporelles – Construction - Bâtiments publics	-70 000,00	
21312	O	Immobilisations corporelles – Construction - Centres d'incendie et de secours		345 265,76
21312	R	Immobilisations corporelles – Construction - Centres d'incendie et de secours	-3 300,00	
21561	R	Matériel d'incendie et de secours	40 000,00	
2182	R	Matériel de transport	-111 000,00	
2183	R	Matériel informatique	-4 500,00	
231311	R	Immobilisations corporelles en cours – Construction - bâtiments administratifs	142 000,00	
2313125	R	Immobilisations corporelles en cours – Construction - Centres d'incendie et de secours	-22 000,00	
		TOTAL	405 265,76	405 265,76

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20201130-CA-2020-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2020

Affichage : 10/12/2020

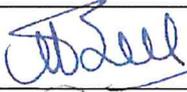
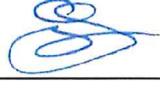
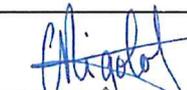
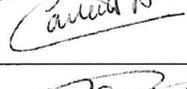
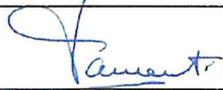
Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

Robert MORLOT

DIT N°1

Mme Nadine BATHELOT		M. Serge TOULOT	
Mme Isabelle ARNOULD		Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	
Mme Edwige EME		M. Yves KRATTINGER	
Mme Marie-Claire FAIVRE		M. Thomas OUDOT	
Mme Sabrina FLEUROT		Mme Corinne BONNARD	
M. Jean-Claude GAY		M. Alain BLINETTE	
M. Raoul JUIF		M. Jean-Paul MARIOT	
Mme Mireille LAB		M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	
Mme Catherine LIND		Mme Valérie HAEHNEL	
M. Gérard PELLETERET		M. Laurent SEGUIN	
Mme Martine PEQUIGNOT		M. Fernand BURKHALTER	
Mme Christelle RIGOLOT		Mme Sylvie COUTHERUT	
Mme Marie-Dominique AUBRY		Mme Fabienne RICHARDOT	
Mme Carmen FRIQUET		M. Hervé PULICANI	
M. Olivier RIETMANN		M. Frédéric BURGHARD	
M. Jean-Paul CARTERET		Mme Christelle CLEMENT	
M. Patrick GOUX		M. René ROBERT	
M. Jérôme LALLEMAND		M. Jean-Claude TRAMESEL	
M. Sylvain GUILLEMAIN		Mme Monique BOUCRY	
Mme Marie BRETON		M. Régis PINOT	
M. Francis ABRY		M. Gabriel CHARBONNIER	
M. Gilles MARSOT		M François LAURENT	

ARRETÉ ET SIGNATURE

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : **23** Date de convocation : *18 novembre 2020*
Présents : *22* Quorum fixé à **13 membres**
Votants : *22*
Procuration :

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

A Vesoul, le 30 novembre 2020
Le président du conseil d'administration


Robert MORLOT

Délibéré par les membres du conseil d'administration, réuni en session
A Vesoul, le 30 novembre 2020